



L'an deux mil onze, vendredi 4 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Étaient présents : MM. LEROY, MORET, HOUET, Mme RADENNE, MM SEDRAN, ROUDAUT, Adjointes au Maire.

M. AIGUIER, Mme BLONDEEL, M. BRETON, Mmes BUGNON, MAYORLANIQUE, LE MAUX, LUYCKFASSEL, MM MOMON, NICOLAS, PERRIN, VOLONTÉ Conseillers Municipaux.

Absentes représentées : Mmes EL TAIRI (pouvoir à M. ROUDAUT), LE GAL (pouvoir à M. SEDRAN), LE GARNEC (pouvoir à Mme LE MAUX), RUSMANN (pouvoir à M. PERRIN)

Absente : Mme MARTY

Date d'affichage de la convocation : 25 février 2011

Date d'affichage du compte rendu : 11 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 18 **Votants** : 22 **Absente** : 1

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BRETON

Après avoir accueilli les membres présents et que le compte rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité, M. le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Route de Choisy
- Cession de terrain - aménagement du Centre Bourg
- Demande de subvention DETR 2011

Les modifications de l'ordre du jour étant approuvées à l'unanimité, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour.

1 – ROUTE DE CHOISY

M. le Maire rappelle qu'en décembre 2010, sans accord avec les propriétaires fonciers, le Conseil Général de Seine-et-Marne envisageait le recours à une enquête publique visant l'acquisition des surfaces nécessaires à l'élargissement de la RD26A.

Le 28 février 2011, suite à l'intervention de M. le Maire, le Conseil Général du 77 est revenu vers la commune afin de faire le point sur le dossier.

Il est établi que tous les propriétaires ont revu leur position et que les négociations sur la base de l'estimation des domaines (4€/m²) ont pu aboutir. Le Conseil Général du 77 sollicite la commune pour une rétrocession à l'Euro symbolique d'une surface de 1709 m² nécessaire au projet de la parcelle cadastrée ZI2, propriété communale.

M. le Maire communique au Conseil Municipal le calendrier prévisionnel :

- Instruction du dossier au 1^{er} semestre 2011
- Consultation des entreprises au dernier semestre 2011
- Travaux : courant 2012

M. NICOLAS demande ce qu'il advient du projet si la commune ne fait pas cette rétrocession. M. le Maire répond que le risque est surtout d'avoir un décalage du programme. Il est rappelé que la commune s'est d'ores et déjà inscrite dans ce programme du fait qu'il y a 2 ans elle a anticipé le déplacement des arbres. D'autre part, l'aspect sécuritaire doit aussi conduire la commune dans une réalisation dans les meilleurs délais. Lors de l'entretien, il est fait état d'une remise en état du carrefour avec la rue des 22 arpents et un accord a été pris. M. le Maire préconise que le bornage inhérent à la division est à la charge du Conseil Général comme pour les autres propriétaires.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession à l'Euro symbolique, d'une partie de la parcelle ZI2 pour une surface de 1709 m².
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette cession.

2 – CESSION DE TERRAIN – AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 janvier 2011 le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'acte notarié nécessaire à la vente des terrains pour la réalisation de l'aménagement du centre Bourg.

Les parcelles concernées sont :

1^{er} lot parcelles: AT 137, AT 138p, AT 139p, AT 140p, AT 145, AT 146, AT 147 : 5 733 m²

2^{ème} lot parcelles : AT 177p, AT 180p, AT 181p, AT 182, AT 467, AT 468 : 2 472 m²

Soit une surface totale de 8 205 m² pour un montant de 785 565 €.

Dans le cadre de l'élaboration de cette promesse de vente, il est apparu nécessaire d'inclure une servitude pour laquelle le Conseil Municipal doit se prononcer. Il est à noter que cette servitude tombera de facto lors de la rétrocession.

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer à la promesse de vente une servitude de passage et de canalisation au profit de la commune pour le maintien de l'accès au Centre Médico-Social au 8 rue l'Eglise, aux logements situés au 17 rue de l'Eglise, et à la salle Sieur Gozlin.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **AUTORISE** la servitude de passage et de canalisation au profit de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié nécessaire.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2011

M. le Maire informe qu'une circulaire préfectorale du 11 février 2011 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été reçue le 25 février 2011. Elle a pour objet la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR). Un des objectifs de cette fusion est de mieux répondre aux besoins d'équipements des territoires ruraux en élargissant le champ d'éligibilité des opérations. Il rappelle qu'auparavant, la DETR n'était réservée qu'aux seuls Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les projets peuvent être d'ordre économique, social, environnemental, touristique ou favorisant le maintien des services publics en milieu rural. Outre les catégories d'opérations éligibles à la DGE et à la DDR, la DETR crée une nouvelle catégorie de travaux subventionnables visant à l'installation de système de vidéo-protection.

M. le Maire indique que compte tenu de l'augmentation prévisionnelle des effectifs scolaires, une extension du Groupe Scolaire devient nécessaire. Il indique qu'il a été demandé à l'architecte qui a réalisé le Groupe Scolaire du Chêne en 1995 une estimation des travaux d'extension. Ils ont été estimés entre 442 000 € et 540 000 € pour une surface additionnelle de 260 à 300 m² répondant à la création de 2 classes maternelle avec extension du dortoir, des sanitaires et des rangements. En effet, M. le Maire note la croissance des effectifs « maternelle » comme le démontre l'analyse des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), les prévisions scolaires et la liste d'attente mise en place dès décembre 2010.

D'autre part, il est constaté que les élèves de petites sections restent scolarisés la journée complète contrairement à ce qui se passait en 1995 lors de la conception et mise en œuvre de l'école.

D'ores et déjà, les services de l'inspection de l'Éducation Nationale ont assuré une ouverture de classe en maternelle pour l'année 2011/2012.

Considérant l'ouverture programmée d'une classe maternelle supplémentaire à la rentrée 2011/2012,

Considérant la nécessité d'agrandir le Groupe Scolaire du Chêne,

Considérant que deux nouvelles classes maternelles vont être créées,
Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la nouvelle dotation intitulée DETR,

Considérant que le plafonnement de la dépense subventionnable par classe de maternelle est fixé à 135.600 € au taux maximum de 30 %,

Vu l'estimation des travaux indiquée par le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'extension du Groupe Scolaire,
- **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR 2011 au taux de 30 %,
- **DIT** que la somme restant à la charge de la commune sera inscrite au budget,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant l'obtention de la notification de subvention.

4 – APPROBATION DU PERIMETRE MODIFIE DE PROTECTION DE L'EGLISE

Dans le cadre de la Modification du Plan d'Occupation des Sols, M. le Maire indique qu'après avoir sollicité les services territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, un projet de Périmètre de Protection des Monuments historiques Modifié (PPM) a été proposé.

Cette proposition est établie conformément à l'article 40 de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU N°2000 – 1208 du 13 décembre 2000) qui donne la possibilité de revenir sur la disposition arbitraire du périmètre de 500 mètres pour ne retenir que des ensembles d'immeubles et des espaces qui participent à l'environnement des monuments pour en préserver le caractère ou contribuera à en améliorer la qualité.

Le Périmètre de Protection Modifié proposé par le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine :

- intègre l'essentiel du centre historique,
- exclut les zones d'habitat individuel récentes ;
- comprend des zones qui restent à urbaniser (Zone NAUC et NAUL),
- englobe des dents creuses qui demeurent au cœur du centre bourg

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le périmètre de protection modifié,
- **DIT** qu'il sera intégré au dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols.

5 – ENQUETE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

M. le Maire rappelle qu'une modification du Plan d'Occupation des Sols a été lancée. Celle-ci porte sur les points suivants :

- L'agrandissement du secteur NCd sur la partie nord de la voie SNCF pour l'implantation d'une plate forme de compostage à l'air libre de déchets verts (paille ou sous produits agricoles) mélangés aux boues de station d'épuration pour être valorisés. Après une étude approfondie sur la faisabilité du projet et les caractéristiques techniques qui le définissent, il s'avère qu'il apparait opportun de localiser ce projet plus au nord de la commune afin de limiter les nuisances éventuelles des installations sur le milieu urbain. Le secteur NCb totalise 167 ha mais le règlement limite la surface des installations à 6 ha.
- La mise à jour des zones exposées au bruit selon l'indicateur LDEN transmis par la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne concernant la voie de TGV Nord.

- La création d'une zone spécifique NAUC1 afin de pouvoir y autoriser des projets hôteliers de plus de 300 m² de SHON. Cette modification permet de répondre aux besoins des projets futurs fédérateurs pour le développement économique souhaité par la commune.
- La modification du périmètre de protection des Monuments Historiques
- La modification de certains points de règlement du POS et notamment sur l'implantation des constructions et les panneaux solaires.

M. le Maire précise que l'enquête publique se déroulera à la Mairie, du 18 mars au 18 avril 2011 aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie le 18 mars de 14 à 18h, le 26 mars de 9h à 12h, le 1er avril de 14h à 18h, le 18 avril de 14h à 18h. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, en Mairie.

6 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX CHEMIN DES BOIS – RD26E

M. HOUET, Maire-Adjoint chargé des travaux communaux, voiries, réseaux et bâtiments, indique que des travaux d'enfouissement des réseaux vont être engagés chemin des Bois et sur la RD26 en direction de Beaumarchais jusqu'en limite d'urbanisation. Ceux-ci concernent le réseau basse tension, le réseau d'éclairage public et le réseau France Télécom.

Par ailleurs, afin de renforcer l'éclairage public et de réaliser les travaux inscrits dans les Participations pour Voirie et Réseaux qui ont été établies sur ces deux sections, 17 candélabres vont être installés :

- 10 candélabres chemin des Bois
- 7 candélabres RD26E

Dans le cadre de ces travaux, M. HOUET propose de signer une convention avec le SIER pour la fourniture et la pose de poteaux d'éclairage public ainsi que la pose du réseau France Telecom. Le montant des travaux est estimé à :

- 63 800 € HT pour l'éclairage public
- 52 972,24 HT pour France Télécom.

M. HOUET rappelle que 5 pavillons sont concernés. Il précise que les travaux de voirie seront financés par l'aménageur. M. NICOLAS s'interroge sur le délai nécessaire à la réalisation de ce programme. Il est répondu que celui-ci sera réalisé sous 3 mois.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'enfouissement et d'éclairage public chemin des Bois et le long du RD26E,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le SIER,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

7 – ATTRIBUTION MARCHES PUBLICS

- **Assistance à Maîtrise d'œuvre – Requalification et Extension, rue de l'Érable**

M. le Maire informe que suite à l'appel à candidatures relatif au marché de requalification et d'extension de la rue de l'Érable, 4 dossiers de candidatures ont été reçus. A l'issue de l'analyse des offres et après négociation, l'offre du Bureau d'Etudes INTEGRAL ENVIRONNEMENT a été retenue pour un montant de 16 863.90 € TTC soit un taux de rémunération de 4,70% (estimation travaux 300 000 € HT).

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **RETIENT** le Bureau d'Études INTEGRAL ENVIRONNEMENT pour la requalification et l'extension de la rue de l'Érable, pour un montant de 16 863,90 € TTC.

- **Rénovation de l'Éclairage Public / Programme 2011**

M. ROUDAUT, Maire-Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable rappelle les difficultés rencontrées ces dernières années avec la société titulaire du marché d'éclairage public et titulaire du marché de l'extension du programme « induxi » En conséquence, le programme 2010 n'a pu être réalisé.

Aujourd'hui, à la suite de l'appel à candidatures relatif au marché de rénovation de l'éclairage public, 8 dossiers ont été reçus.

L'analyse est en cours.

Dans un premier temps, il convient de s'assurer que les solutions techniques proposées par les candidats sont conformes aux spécifications du cahier des charges.

Dans un second temps, il conviendra d'auditionner les candidats dont les offres techniques et financières auront été sélectionnées à l'issue de la phase d'analyse.

L'analyse des offres requiert donc davantage de temps et sera présentée à la Commission d'Appel d'Offres du 23/03/11. Ce dossier sera présenté au prochain Conseil Municipal.

M. ROUDAUT note que l'amortissement s'effectuera sur 4 à 5 ans. Il est précisé que déjà plus de 200 points lumineux ont été équipés avec une réduction de 50% de l'éclairage ce qui permet de réaliser une économie non négligeable.

Enfin, M. ROUDAUT informe que des dégradations avec une arme à feu ont eu lieu sur un point lumineux. Il trouve cela regrettable. Identifié, le responsable de cet acte s'engage à réparer le préjudice sous peine d'un dépôt de plainte.

- **Maîtrise d'œuvre – Extension du groupe scolaire du Chêne**

M. le Maire rappelle les points précédemment énumérés dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR pour l'extension de l'école maternelle et notamment l'octroi d'une ouverture de classe dès 2011.

M. le Maire précise que dans le cadre de la propriété intellectuelle, le cabinet d'architectes STUDIO ARA, qui avait construit l'école en 1995, a été recontacté afin de faire l'étude du coût de cette extension.

Le montant des travaux pour une extension d'environ de 260m² à 300m² se situe dans une fourchette entre 442 000€ et 540 000€, selon les surfaces et les prestations retenues. La proposition d'honoraires demandée pour ces travaux est de 8,5%. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de service fixée pour un montant prévisionnel de travaux compris entre 442 000€ et 540 000€ HT.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **RETIENT** le cabinet STUDIO ARA en tant que Maître D'œuvre au taux de 8.5% du montant des travaux HT pour l'extension du Groupe Scolaire du Chêne,

- **CONFIRME** la demande de subvention au titre de la DETR voire au titre du contrat Cont.A.C.T.

8 - INFORMATION CONTRATS CONT.A.C.T ET REGIONAL

M. le Maire rappelle que des études ont été menées dans le cadre du projet d'un contrat CONT.A.C.T. avec le département afin de définir un projet de ville et déterminer les investissements qui pourraient être subventionnés. Ce contrat peut être associé avec un contrat Régional. Un contrat CONT.A.C.T. a une durée de 5 ans et le montant maximum des subventions est de 345 000 €. Un contrat Régional dure aussi 5 ans et le montant maximum des subventions est de 1 050 000 €.

Pendant ces 5 ans, ni la Région, ni le Département ne subventionneront d'autres projets sauf sur des lignes budgétaires bien spécifiques comme la voirie ou le patrimoine pour le Département ou des lignes budgétaires Régionales qui ne sont pas impactées par le contrat Régional.

Il convient donc de définir les priorités, sachant que tous les projets ne pourront être inclus dans les contrats.

Il est désormais temps de définir les actions à inscrire. M. le Maire présente celles qui semblent prioritaires : il s'agit du Centre Multi-Activités, de la Halle du Centre Bourg, de l'agrandissement de la salle du Chêne, chemins piétons, pistes cyclables et aménagement de la Biberonne. Les autres programmes ne sont pas pour autant éliminés mais il fallait prioriser.

M. le Maire rappelle que les projets inscrits au budget primitif sont lancés comme le tennis couvert et le Centre Technique Municipal.

désignation	Estimation HT	subventions Département				subventions REGION	
		si ligne budgétaire		si contrat contact		Contrat régional	
Halle	500 000	0		172 500	maxi 172500	175 000	35%
CMA (HQE)	1 000 000	111 000	30% de 370 000	172 500	maxi 172500	400 000	40%
Agr. Salle du Chêne	750 000	111 000	30% de 370 000	172 500	maxi 172500	262 500	35%
chemins piétonniers	50 000	15 000	30% de 50000	20 000	40%	17 500	35%
pistes cyclables	50 000	15 000	30% de 50000	20 000	40%	17 500	35%
aménagement biberonne	50 000	15 000	30% de 50000	20 000	40%	17 500	35%
pas de tir à l'arc	375 000	26 100	30% de 87 000	150 000	40%	131 250	35%
skate park	140 000	26 100	30% de 87 000	56 000	40%	49 000	35%
Cellule commerciale	300 000	20 000	aide Com. Rural	120 000	40%	105 000	35%
Terrain synthétique	600 000	111 000	30% de 370 000	172 500	maxi 172500	210 000	35%
Maison seniors	420 000	-		172 500	maxi 172500	147 000	35%
agrandissement école	500 000	54 000	27000 par classe	172 500	maxi 172500	175 000	35%
Parvis de l'église	275 000	-		110 000	40%	96 250	35%
TOTAL	5 010 000	504 200		1 531 000		1 803 500	
		Divers Dépt		Contact		C.Régional	
MAXIMUM POSSIBLE DE SUBVENTIONS		504 200		345 000		1 050 000	
		si tout est accordé		certain		certain	

9 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur la parcelle suivante : AT 285 (alignement de fait pour la rue de la Fortelle).

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Courbe des investissements 2011

M. le Maire indique que le montant des opérations d'investissements est de 3.344.486 €. Au 28 février 2011, les dépenses payées sont de 128.341 €, les dépenses engagées sont de 909.858 € (Vidéo-protection, requalification voirie, solde travaux église, honoraires CTV, honoraires Halle, honoraires CTM, honoraires courts de tennis...). Comme chaque année, M. le Maire sollicite les élus afin de prendre un ou plusieurs dossiers en charge afin de les terminer dans les meilleurs délais.

- **Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement**

M. le Maire informe que par arrêté du 22 février 2011, M. le Préfet de Seine et Marne a dissous l'Association Foncière de Remembrement de Moussy le Neuf, instituée le 20 septembre 1996. L'arrêté fera l'objet d'un affichage d'une durée de 15 jours.

- **Compte-rendu de délégations**

N° décision	Intervenant	Objet	Montant HT
1	Air Liquide	Mise à disposition bouteilles de gaz	443,14 €
2	Jardiparc	Elagage et taille patrimoine arboré Marché à bons de commande	Maxi 25.000 €
3	Dactyl Buro Office	Fournitures de bureau Marché à bons de commande	Maxi 10.000 €
4	GDF SUEZ	Renouvellement contrat de fourniture gaz logement gardien Erable	

Concernant le marché d'élagage des arbres, M. le maire précise que la société JARDIPARC a réalisé un excellent travail et note que le volume des arbres a été respecté.

Avant d'aborder les manifestations, M. Le Maire rappelle que lors du Conseil d'Ecole élémentaire du 3 mars dernier, un point concernant l'accès piéton aux abords de l'école a été fait. La rue Cléret sera interdite à la circulation le matin, le temps de l'entrée des enfants à l'école (pendant 30 mn à 45 mn environ), dès que le nouveau parking sera opérationnel. Les travaux sont en passe de se terminer et vont permettre la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Actuellement un agent assure la circulation. Ce dispositif s'étendra d'office à l'ouverture du parking.

Suite aux évaluations nationales, Mme La Directrice de l'école élémentaire a expliqué les thèmes du projet d'école. Ils porteront sur le raisonnement en mathématiques et la grammaire.

Par ailleurs, dans le domaine de la sécurité, l'école souhaite développer un projet permettant aux enfants de mieux appréhender les règles relatives au Code de la route lorsqu'ils se déplacent avec un moyen de transport « à roues » (patins à roulettes, skate, mais plus souvent vélo). Des ateliers seront mis en place dès cette année mais aussi en 2012.

M. le Maire propose que la commune soit associée à ce projet d'école et notamment du fait de la mise en œuvre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics. A ce titre et compte tenu des travaux de requalification de voirie, le stationnement sur l'ensemble des trottoirs sera interdit dès le mois de mai après une campagne d'information.

Sans retour du civisme de la part de certains moussignols et suite aux rappels passés dans l'Entre deux et sur le site Internet, depuis plus d'un an M. le Maire demande l'avis de chacun des élus sur cette interdiction.

M. NICOLAS demande si la verbalisation sera assurée par la gendarmerie en sachant qu'ils ont déjà le droit de verbaliser dans la cadre du Code de la route.

Réponse est faite par M. le Maire qui confirme que le Code de la route interdit la stationnement sur les trottoirs.

M. Le Maire rappelle la discussion avec le représentant du Conseil Général pour l'installation d'un Stop sur la route d'Othis intersection rue des Clos. Le représentant du Conseil Général émet un avis défavorable dans un premier temps sachant que le Code de la route prévoit de céder le passage du fait de la priorité à droite. Après s'être rendu sur place, l'accord est donné en regrettant une fois de plus que les règles ne soient pas respectées. Aujourd'hui le stationnement sur les trottoirs sera interdit sur l'ensemble de la commune, les gendarmes auront plus de facilité à faire respecter la règle.

M. NICOLAS précise qu'il demandera un retour sur l'efficacité de cette mesure et demande comment l'information sera diffusée. Il est prévu que l'information soit diffusée dans l'Entre 2 et sur le site. De plus, les élus déposeront un quart de page sur les pare-brises des voitures afin d'avertir les contrevenants pendant un mois.

M. NICOLAS demande ce que devient le marquage au sol de la rue Cambacérés ?

M. le Maire répond que le Contrat Triennal de Voirie est en cours mais note la nécessité de revoir ce marquage dans l'attente des travaux.

Enfin, M. NICOLAS s'interroge sur les rotations des lignes 701 et 702. M. le Maire expose les décisions prises par le Syndicat Mixte à savoir :

- Le rétablissement de la ligne 702, accord de principe à proposer au STIF prochainement
- Maintien de la ligne 701 afin de valider une nouvelle fois les comptages

Début avril, le Syndicat Mixte doit entériner l'ensemble des points sur les transports et les transmettre au STIF ce qui ne manquera pas de prendre du temps.

Manifestations

Dimanche 6 mars 2011 :

Pour sa 3^{ème} année consécutive, le vélo club organise « la randonnée du Saint Laurent ». Un parcours VTT de 25 et 45 kms. Un autre parcours découverte, accompagné, de 15 kms pour enfants et adultes, est prévu, départ à 10h00.

Mercredi 9 mars 2011 :

Le Centre de Loisirs avec les enfants de l'élémentaire vont défiler dans les rues de la commune pour fêter le carnaval de VENISE.

Samedi 12 mars 2011:

L'ESM JUDO organise une soirée dansante dans la salle de spectacles du Chêne à 19h00. Un couscous est proposé ainsi qu'une tombola.

Mercredi 16 mars 2011 :

Les enfants primaires du CLSH font une chasse au trésor dans les rues de la commune. Quant aux enfants maternelles ils iront, le matin, au parc de la Courneuve et l'après-midi, ils se déguiseront pour un mini carnaval dans la commune.

Samedi 19 mars 2011 :

Une veillée culinaire est organisée au Centre de Loisirs de 19h à 23h.

Mercredi 23 mars 2011 :

Tous les enfants du Centre de Loisirs font une sortie pour l'enregistrement de l'émission « les 12 coups de Midi » à la Plaine Saint Denis.

Samedi 26 mars 2011 :

Le CAJ organise une soirée « **SIXTIES, SEVENTIES, EIGHTIES** » à la salle de spectacles du chêne à partir de 19h00.

Mercredi 30 mars 2011 :

Les enfants de l'élémentaire feront avec le CLSH une « Troc Party » dans les rues de la commune, alors que les jeunes du CAJ iront faire du shopping dans le centre commercial « Val d'Europe ».

L'ordre du jour étant terminé et plus personne dans le Conseil ne souhaitant poser d'autres questions, la séance publique se termine à 22h15.

Après avoir clos la séance publique, M. le Maire propose de faire une petite pause afin de permettre la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le Maire

Bernard RIGAULT